

Compte rendu du conseil scientifique de l' IN2P3

26 octobre 2012

approuvé le 26 juin 2014

| | |
|--|---|
| Présents (séance fermée) | 1 |
| Ordre du jour | 2 |
| Adoption des compte rendus précédents | 3 |
| Fonctionnement du conseil | 3 |
| Examens de projets : voir les documents de conclusions | 6 |
| Points divers : Assises de la recherche | 6 |

Présents (séance fermée)

Membres élus et nommés du conseil : Navin Alahari, Jean Claude Angélique, Elena Aprile, Ursula Bassler, Angela Bracco, Dominique Boutigny, Irène Buvat, Gérard Claverie, Wilfrid Da Silva, Mathieu De Naurois , Jacques Dumarchez, Pierre Fayet, Fernando Ferroni, Pascal Gay, Paolo Guibellino, Didier Grolet, Denis Jouan , Frédéric Kapusta, Bruno Mansoulié, Luc Perrot, Christophe Yeche.

Membres de la direction de l'IN2P3 (*) Gabriel Chardin, Dominique Guillemaud-Mueller,

Membres du SGCN Danuta Dufprat-Chabrière (assistante SGCN pour le CSI)

(*) présence à une partie de la réunion

Ordre du jour

Jeudi 25 octobre 2012

Séance ouverte au public

Matière Noire

| | |
|-------------------------|--|
| 09:00 - 09:45 J. Jochum | Revue des expériences de détection directe |
| 09:45 - 10:05 D. Santos | MIMAC |
| 10:05 - 10:25 D. Franco | Dark Side |
| 10:45 - 11:30 J. Gascon | EDELWEISS III |
| 11:30 - 12:15 D. Thers | Xenon 1t |

Énergie Noire

| | |
|----------------------------|---|
| 14:00 - 14:45 E. Aubourg | Revue des projets énergie noire |
| 14:45 - 15:15 J. Guy | Revue critique des techniques et enjeux |
| 15:45 - 16:55 P. Antilogus | LSST |
| 16:55 - 18:05 A. Ealet | EUCLID |

Séance fermée

18:30 - 19:30 discussion interne sur les Assises de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Vendredi 26 octobre 2012 Séance fermée

Discussion sur EDELWEISS (invité : J. Gascon, orateur)

Discussion sur Xenon-1t (invités : F. Pietropaolo, rapporteur et D. Thers orateur)

Discussion sur LSST (invités : P.-H. Carton et M. Kowalski, rapporteurs et P. Antilogus orateur)

Discussion sur EUCLID (invités : P. Stassi et F. Bouchet, rapporteurs et A. Ealet, orateure)

Adoption des compte rendus précédents

Lors de la séance précédente de juin 2012 le compte rendu de janvier 2011, adopté le 21 octobre 2011 sous réserve de corrections de détail, a été formellement définitivement adopté

Le Compte rendu de mai 2011 a aussi été adopté lors de cette même cette séance

Les conclusions de octobre 2011 ont été adoptées par vote électronique et sont officialisées. Dans le compte rendu correspondant, la discussion autour de la présentation de la direction sur les moyens et recrutements a été adoptée avec quelques modifications supplémentaires, et la direction pourra modifier la partie qui la concerne

Lors de la présente réunion d'octobre 2012, concernant les conclusions de la réunion de juin on évoque la possibilité d'expérimenter une autre organisation basée sur les rapporteurs et le bureau (voir plus loin).

Lors de cette réunion d'octobre, aucun nouveau compte rendu n'a été adopté, en particulier celui de février 2012 modifié, pour permettre l'envoi de nouveaux commentaires.

Fonctionnement du conseil

G.Chardin annonce qu'il assurera l'interface de l'institut avec Jacques Dumarchez.

Lors de la prochaine réunion, on examinera SPIRAL 2 et CTA

Les dates des réunions en 2013 sont

31 janvier 1^{er} février

27 et 28 juin

24 et 25 octobre

CTA va bientôt faire au niveau mondial un appel de propositions de fabrications. Cela pourrait représenter 25 à 30 M€ en France. C'est un choix engageant.

B.Mansoulié souligne l'importance pour le conseil de connaître la marge de discussion

Suite aux journées de prospective, chaque groupe de travail des prospectives a fait un « executive summary », ainsi que chaque DAS. Une version longue devrait décrire la politique pour le futur, il pourrait être intéressant pour le conseil que la direction lui communique ce document.

En juin 2013 on envisage une demi journée consacrée à faire le point sur la politique scientifique par chaque DAS.

G.Chardin suggère de supprimer le site csi.in2p3.fr. Il complique la visibilité, introuvable sur le web, il fait double emploi avec le site [in2p3](http://in2p3.fr).

Pour le secrétaire il est utile pour ce qui n'est pas strictement du type conclusions de projets, et aussi il regroupe les liens concernés par le CSI et même la section du comité national, ce qui résout certaines absences d'information. Taper CSI IN2P3 sur un moteur de recherche conduit à ce site.

Il y a une part de duplication, mais surtout complémentarité, tout comme entre les comptes rendus et les conclusions.

Actuellement ce site existe après une recherche de solution assez longue, et est géré par le secrétaire du CSI. C'est un élément positif dans une répartition d'activités qui reste améliorable. Pour le moment il est fonctionnel (voir [csi.in2p3](http://csi.in2p3.fr) pour plus d'explications) même si artisanal. En fonction des problèmes pratiques que l'on pourra observer si les besoins évoluent, on pourra envisager des évolutions. Il y a des urgences beaucoup plus fortes concernant l'amélioration du fonctionnement dans le CSI.

Plusieurs membres reviennent sur le problème des comptes rendus trop tardifs, il faut diffuser au conseil rapidement une première version.

Pour cette séance, quelle procédure pour le compte rendu ? on suggère que le secrétaire s'en charge, ou en tout cas qu'il s'assure que les choses sont faites. Le président vise à envoyer au bureau sous une semaine une première version. En réponse à des interrogations, il souligne que la direction n'est pas impliquée dans le processus.

La direction de l'IN2P3 vient de produire un texte (voir plus loin) pour les assises de la recherche. Le CSI ne devrait il pas produire un texte ? Commenter celui de la direction ? C'était effectivement la perspective initiale évoquée en bureau, mais pour le moment ce sont plutôt les échelons élevés des instances qui ont participé au processus des assises.

Rôle du CSI en dehors de l'examen de projets: des souhaits sont exprimés pour que l'on dynamise et prépare cette activité de réflexion sur les conditions de production de la science, qui est aussi une responsabilité du CSI, comme auparavant du CSD.

Il est nécessaire de prévoir au moins une réunion, avec vidéoconférence ou équivalent, pour avoir des discussions intermédiaires sur des sujets généraux, en particulier en préparation du point hors projet qui serait développé dans chaque réunion, ce qui permet aussi de préparer et distribuer des documents en amont.

Prévoir aussi l'organisations de plages de discussion strictement interne au conseil, notamment garder un quart d'heure en fin de chaque sujet.

Le simple passage au CSI donne-t-il une sorte d'accord ? Pour le président, on peut recommander de soutenir mais cela n'implique pas que cela soit possible.

Concernant la stratégie de long terme concernant la matière noire, il aurait été souhaitable de l'aborder en tant que telle et non pas de façon annexe aux projets, au cours de la discussion.

Il serait souhaitable que ce type de stratégie de la direction soit présenté aussi complètement que possible au conseil.

Examens de projets : voir les documents de conclusions

Liens sur <http://csi.in2p3.fr/>

Points divers : Assises de la recherche

La direction de l'IN2P3 a produit une contribution aux assises de la recherche, basée sur les messages émis par les directeurs de laboratoires.

(voir http://www.in2p3.fr/actualites/media/Assises_IN2P3.pdf)

L'IN2P3 est constitué d'un réseau de laboratoires dont le cœur de métier est la recherche fondamentale en physique nucléaire, physique des particules, astroparticules et accélérateurs.

Ceci correspond à une temporalité longue, avec la programmation correspondante. Les visions de court terme du type ANR ne sont pas adaptées. Ceci contribue à une complexification, rajoute des couches sur le travail des chercheurs. Ces critiques n'ont cependant pas conduit à conclure nécessairement à une suppression totale de l'ANR, mais à ramener le curseur sur les fonctionnements récurrents (ce qu'a un peu commencé à faire le ministère). Concernant l'évaluation, s'il est envisageable pour le CNRS et l'IN2P3 de revenir au comité national exclusivement, il faut aussi considérer les autres laboratoires. Une meilleure osmose entre le comité national et une agence d'évaluation pourrait être une solution plus envisageable, à condition de sortir de la bureaucratie excessive actuelle. En ce moment il faut remplir d'épais dossiers qui s'attachent à une masse de détails non pertinents, ce qui est un important gaspillage de temps.

La direction du CNRS prépare aussi une contribution conjointement avec le C3N, conseil des présidents de sections et de conseils scientifiques du comité national.

La politique de sites nous pose une question particulière. Le CNRS souhaite accompagner très fortement la mise en place de sites universitaires forts, et contribuer à la définition de ces politiques de sites. Mais à l'IN2P3 la politique scientifique est pilotée de façon nationale. On ne peut imaginer que pour discuter la participation à LSST il faut réunir tous les présidents des universités Françaises, et c'est d'ailleurs une mission centrale de l'IN2P3 d'assurer cette coordination. Néanmoins, dans des domaines plus applicatifs comme la santé ou l'énergie, les appareillages sont à des échelles locales, comme à Bordeaux pour les études de matériaux ou de radiolyse. Ce genre de recherche s'articule bien avec les régions, sauf en région parisienne mais on espère améliorer cela. La structuration en projet nous donne parfois aussi une écoute

régionale. Parfois on se demande cependant si des régions veulent aller jusqu'à avoir des politiques scientifiques complètement autonomes.

Une autre expression de la spécificité de l'IN2P3 c'est qu'en général il n'y a qu'un seul labo par région, ce qui est différent des autres disciplines.

La direction de l'IN2P3 n'a pas eu d'instruction du CNRS pour le faire, mais le comité de directeurs de laboratoires a estimé qu'il fallait rappeler que l'IN2P3 n'a pas facilité à se fondre dans la décentralisation.

S'en suit une discussion dans le conseil.

Le président rappelle le pilotage des assises qui ont été lancées par le nouveau gouvernement. Après une phase de consultation des établissements se déroule une consultation au niveau territorial.

Au niveau du C3N, dont il fait partie, on a décidé après discussion avec la direction du CNRS de construire une contribution commune rappelant la nécessité de soutenir la recherche publique, y compris en rappelant l'objectif des 3% PIB. Cependant concernant l'ANR, l'AERES, la convergence n'est pas encore totale. Un texte, dont J.Martino est un des deux rédacteurs, est en discussion.

Un échange entre membres évoque différents aspects :

Coté CEA aussi des documents ont été produits. Les contributions sont disponibles sur le site des assises. Le C3N avait déposé dans le passé une contribution mais qui n'est pas sur le site. Une première synthèse des contributions est disponible, qui souligne par exemple la nécessité de redonner des moyens de base aux laboratoires. Le CEA aussi déplore la complexité et la faible visibilité. Le nouveau gouvernement continue à mettre en œuvre les politiques précédentes. Le texte IN2P3 va dans le sens de réduire le recours aux CDD, notamment parce les durées limitées pénalisent les activités qui ont des temps propres différents.

En bureau, on avait pensé que le CSI était un lieu privilégié pour une contribution aux assises, mais au stade où en sont les assises et leur évolution, est ce encore utile ? Il est proposé d'attendre le texte commun de la direction CNRS et du C3N.

Autour de l'évaluation certains soulignent la difficulté de l'auto évaluation, d'autres plutôt d'abord la nécessité de supprimer l'AERES.

On évoque aussi le problème posé par le développement de structures locales, telles Paris Saclay, qui procède et promeuvent une concentration de la réflexion, de la décision et une certaine opacité. Le développement du niveau régional, c'est aussi un effet du développement de l'espace européen, mais il faut prendre garde à ce que l'innovation ne prenne le pas sur la connaissance. Et si les laboratoires peuvent et doivent avoir un rayonnement local, cela

n'implique pas que la politique du LHC se décide localement. Ne faudrait il pas que le CSI analyse ces phénomènes ?

Il y a des similitudes avec la situation en Italie. F.Ferroni donne des exemples de questions qui de façon récurrente surgissent inopinément dans le paysage de l'INFN.